

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date 17 novembre 2022**

**DÉLIBÉRATION N°1 – BUDGET PRINCIPAL- MODIFICATION COMPTE REPRISE DE PROVISION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 juin 2015 ainsi que celle du 19 juin 2017 constituant deux provisions semi budgétaires sur le budget principal du CCAS concernant des impayés de restauration,

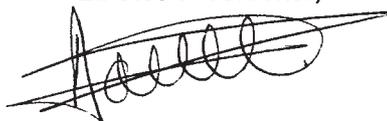
Vu leurs admissions progressives en non-valeur,

il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la modification du compte de reprise de cette provision

- Budget Principal : 6 309,29 € et 16 790,71 € au compte 7817 soit un total de 23 100 €.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire-Président,  
La Vice-Présidente,**



**Leïla NAÏDJI**

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 10 novembre 2022 pour la séance du 17 novembre 2022 à 18h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

### ► ONT PARTICIPÉ :

#### ▪ En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente  
Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué  
Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur  
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice  
Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice  
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice  
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur  
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice  
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur  
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

#### ▪ En vision conférence

Madame Élisabeth LONGUET

### ► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Michèle PEPIN à Monsieur Alain SIMON

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date 17 novembre 2022**

**DÉLIBÉRATION N°1 – BUDGET PRINCIPAL- MODIFICATION COMPTE REPRISE DE PROVISION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 juin 2015 ainsi que celle du 19 juin 2017 constituant deux provisions semi budgétaires sur le budget principal du CCAS concernant des impayés de restauration,

Vu leurs admissions progressives en non-valeur,

il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la modification du compte de reprise de cette provision

- Budget Principal : 6 309,29 € et 16 790,71 € au compte 7817 soit un total de 23 100 €.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire-Président,  
La Vice-Présidente,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221117-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022

Affichage : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Leïla NAÏDJI**